



Migration, fuite, asile

Etat du 26.06.2023
traduction de l'allemand

Rudolf Albonico

« L'immigration va continuer, continuer et continue ».¹

« Le monde ne va pas s'écrouler à cause du changement climatique. Il ne fait que changer. Un changement, c'est plus de migration. C'est un processus qui s'appelle l'histoire. »²

Dans ces réflexions, vous ne trouverez pas certains termes, par exemple « droits des humains », « droits des enfants », « morale », « conscience », « éthique chrétienne », « solidarité », Je jette un regard très pragmatique sur ce qui se passe. Comme l'a dit la conseillère fédérale Keller-Sutter (dans un autre contexte) :

« Je regarde cela de manière pragmatique. C'est comme un phénomène naturel : »³

Appliqué à notre sujet, cela donnerait ceci :

« Je vois cela de manière pragmatique. C'est comme un phénomène naturel : la migration a lieu, de nombreuses personnes fuient et cherchent l'asile – peu importe si l'on trouve cela bien en Suisse ou non. »

Et je formule quelques idées sur la manière de gérer cette situation.

Ce que je vous présente aujourd'hui en quelques mots, ce sont des chiffres, de nombreuses citations : Des pistes de réflexion qui doivent être discutées et précisées. Nous n'allons pas mener une discussion aujourd'hui, mais nous vous invitons à envoyer vos questions, remarques, critiques et propositions à

info@philosophie.ch

¹ Manuel Michel, Vorsteher des kantonalen Amtes für Integration und Soziales des Kantons Bern <https://epaper.bielertagblatt.ch/data/1571/reader/reader.html?t=1682176041192#!preferred/0/package/1571/pub/2447/page/14> ebenso in Der Bund 27. März 2023, S. 15

² Niall Ferguson im Bieler Tagblatt 23.02.2023, Seite 21

³ Tagesanzeiger vom 26. Mai 2023, Seite 5 <https://epaper.tagesanzeiger.ch/article/20/20/2023-05-26/5/131555517>



Migration, fuite, asile 1

Les migrants ne sont pas tous des fuytifs. Les fuyards ne sont généralement pas des réfugiés..... 3

Pourquoi les gens migrent-ils ? 3

L'asile en Suisse 4

Chiffres 4

Le droit d'asile ? Parfois oui, le plus souvent non. 6

Une énorme bureaucratie 7

... des coûts énormes 7

... un principe de méfiance 9

... et une irresponsabilité partagée..... 9

Les décisions négatives ont généralement des conséquences problématiques – exemples : 10

Les politiques d'asile suisse et européenne ont besoin d'une nouvelle approche anticipative et constructive plutôt que défensive : 11

Statut de protection S..... 11

Il existe d'autres bases juridiques en Afrique et en Amérique latine..... 12

Déclaration de Cartagena 12

Selon la Déclaration de Cartagena, les réfugiés sont..... 13

Quintessence 15

Et si NOUS devons émigrer ou fuir ?..... 16

Supplément au 1er juillet 2023 17

➔ Pour la discussion : info@philosophie.ch..... 17

Documentation supplémentaire..... 17

Des histoires de fuite..... 17

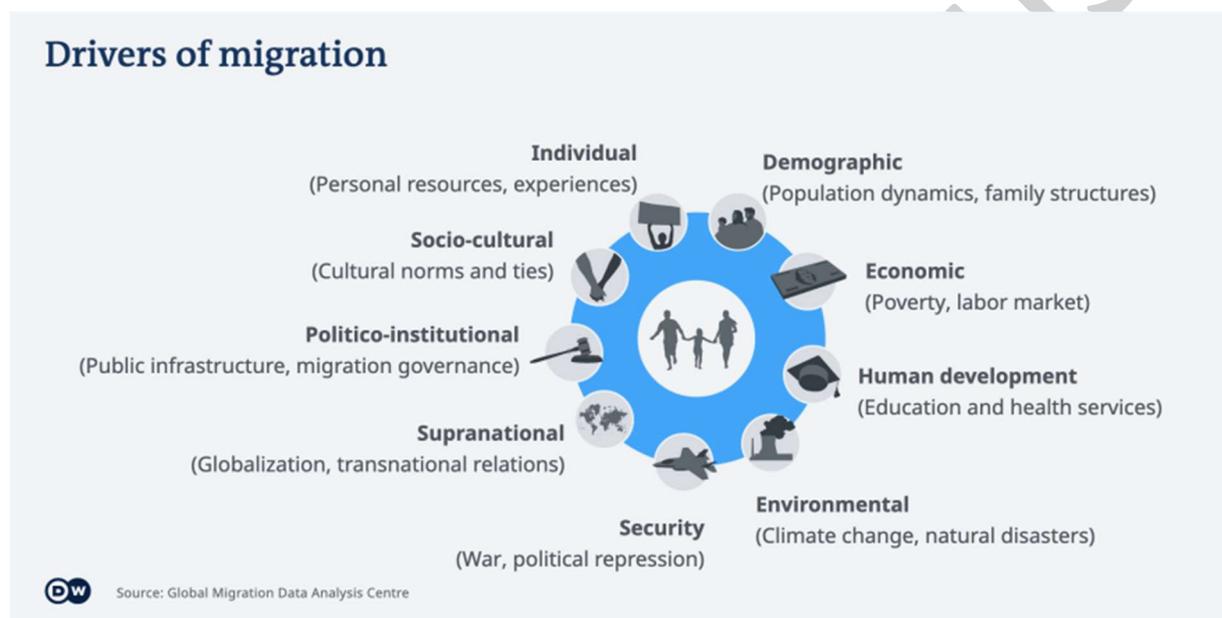
Les tableaux et les textes de journaux cités : 17

Les migrants ne sont pas tous des fuyitifs. Les fuyards ne sont généralement pas des réfugiés.

La Déclaration de New York de 2016⁴ définit plus ou moins ce qu'il faut entendre par « migrant » et par « réfugié ».

Les migrants veulent une protection et/ou un travail. Pour beaucoup d'entre eux, surtout ceux qui ne font pas partie de l'UE, la seule chance est de demander l'asile.

Pourquoi les gens migrent-ils ?



(Voir feuille)

Voir : <https://www.dw.com/de/flucht-und-migration-erkl%C3%A4rt-in-f%C3%BCnf-grafiken/a-65024343> (07.04.2023)

Exemple : De nombreux Vénézuéliens ont fui vers l'Amérique du Sud (Colombie, Pérou, Brésil, etc.). Sont-ils de « vrais réfugiés » ou des migrants économiques ? La plupart d'entre eux sont les deux.

En Amérique du Sud, il existe une solution supplémentaire pour la gestion des réfugiés : la Déclaration de Carthagène. Elle utilise une définition nettement plus large du terme « réfugié ». Nous y reviendrons.

La notion de réfugié en vigueur en Suisse est très restrictive, se réfère à des personnes individuelles et ne tient pas compte de nombreux motifs de fuite actuels.

⁴ https://de.wikipedia.org/wiki/New_Yorker_Erkl%C3%A4rung_f%C3%BCr_Fl%C3%BCchtlinge_und_Migranten
Siehe auch: <https://www.unhcr.org/dach/wp-content/uploads/sites/27/2017/05/New-Yorker-Erkl%C3%A4rung-Kurzinformation.pdf>

L'asile en Suisse

« Pour être reconnu comme réfugié en Suisse, il ne suffit pas d'appartenir à un groupe humain menacé – par exemple une communauté villageoise régulièrement bombardée pendant la guerre en Syrie. Il faut pouvoir rendre crédible que la persécution était dirigée de manière ciblée contre soi-même. – La loi suisse sur l'asile s'inspire certes de la Convention de Genève sur les réfugiés – le document international le plus important en matière de protection des réfugiés – mais sur ce point, elle est nettement plus restrictive que celle de tous les autres Etats européens ».⁵

« En Suisse, la majorité des demandeurs d'asile sont rejetés parce qu'on ne les croit pas », écrit Laura Affolter dans son texte « Trained to disbelieve »⁶.

« La politique migratoire de l'Europe serait la pire au monde ».⁷

Chiffres

					Mia	Mio	Ts
Erde:	Erde: Total Menschen auf der Erde	8'000'000'000			8		
Erde:	gewaltsam Vertriebene. Mehr als	103'000'000	1.29%	Flüchtlinge, Asylsuchende, Binnenvertriebene und andere schutzbedürftige Menschen		103	
Erde:	davon Kinder	43'260'000	42%			43	
Erde:	davon aus Venezuela, Ukraine, Afghanistan, Sudan, Myanmar	69'010'000	67%			69	
Erde:	Binnenvertriebene: mehr als	65'000'000	63%			65	
Erde:	in Nachbarländern („Flüchtlinge“ gm UNHCR)	33'000'000				33	
Erde:	in anderen Ländern	5'000'000				5	
CH:	Einwohner	8'813'000	0.11%	der Erd-Bevölkerung		8	813
CH:	Ausländer	2'294'600				2	294
CH:	Anerkannte Flüchtlinge	58'229	0.06%	der weltweit gewaltsam Vertriebenen			
CH:	im Asylprozess	126'929	0.12%	der weltweit gewaltsam Vertriebenen			
CH:	Anerkannte Flüchtlinge	58'229	0.66%	der Einwohner CH		58	
CH:	im Asylprozess	126'929	1.44%	der Einwohner CH		126	
CH:	Anerkannte Flüchtlinge	58'229	2.54%	der Ausländer in CH			
CH:	im Asylprozess	126'929	5.53%	der Ausländer in CH			
CH:	Bruttoinlandprodukt BIP	807'230	0.81%	Mio USD 2022			
Erde:	Bruttoinlandprodukt BIP	100'000'000	100.00%	Mio USD 2022			
	gerundete Zahlen						
	Quellen						
	https://www.unhcr.org/de/ch/ueber						
	https://www.uno-fluechtlingshilfe.de/informieren/fluechtlingzahlen						
	https://www.unhcr.org/						
	https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/voelkswirtschaft/voelkswirtschaftliche-gesamtrechnung/bruttoinlandprodukt.html						
	https://de.statista.com/statistik/daten/studie/157841/umfrage/ranking-der-20-laender-mit-dem-groessten-bruttoinlandsprodukt/						

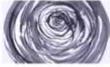
Si les « déplacés de force » étaient répartis équitablement entre tous les pays selon le P.I.B., il y aurait environ 13 fois plus de réfugiés en Suisse.
(Voir feuille)

⁵ Christof Gertsch und Mikael Krogerus. Der Lauf seines Lebens. In: Das Magazin (Tagesanzeiger) vom 21.04.2023, S. 8 ff. kann angefordert werden: info@alle-menschen.ch

⁶ <https://doi.org/10.1080/14650045.2021.1897577>

Eine deutsche Übersetzung kann angefordert werden: info@alle-menschen.ch

⁷ Ruud Koopmans im Bieler Tagblatt vom 03.03.2023, Seite ... / Vgl. https://www.zeit.de/2023/19/ruud-koopmans-deutsche-migrationspolitik-asyl?utm_referrer=https%3A%2F%2Fwww.startpage.com%2F

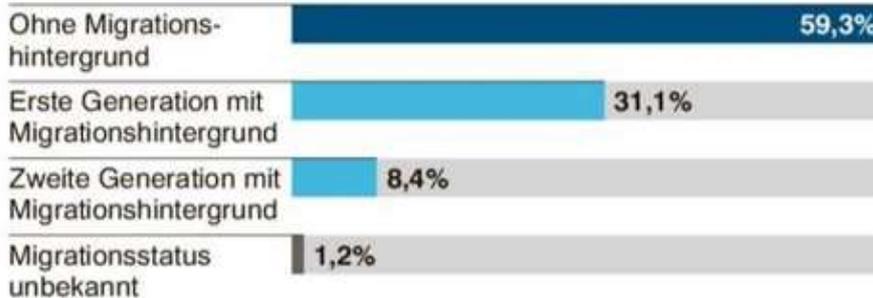


Bestand im Asylprozess in der Schweiz nach Kanton am 30.4.2023					
Total	Total Personen im Asylprozess in der Schweiz	Personen im Verfahrensprozess			
		Total	Asylentscheidungsprozess: Erstinstanzlich hängig	Rechtskraftprozess (inkl. hängig BVGer nach Asylverfahren)	
	126'929	14'578	11'780	2'798	
		Vorübergehender Schutz (Ausweis S)			
		65'644			
Vorläufig aufgenommene Personen					
Total	Vorläufige Aufnahmen ≤ 7 Jahre	Vorläufige Aufnahmen > 7 Jahre	Vorläufige Aufnahmen für Flüchtlinge ≤ 7 Jahre	Vorläufige Aufnahmen für Flüchtlinge > 7 Jahre	
45'286	17'941	18'612	2'737	5'996	
Personen mit ausgesetztem Vollzug					
Total	Aussetzungen (Gruppen)	Aussetzungen (Individuell)			
529	0	529	va. Tibeter		
Statistische Spezialfälle					
126'929	892				
Bestand anerkannte Flüchtlinge mit Asyl (Ausweis B) nach Kanton am 30.4.2023					
Total	58'229	Tab 6-23			
	Bern	7'966			
	Jura	702			
	Zürich	9'604			

+++++

Schweizer Bevölkerung nach Migrationsstatus

Ständige Wohnbevölkerung ab 15 Jahren nach Migrationsstatus, 2021



Grafik: mrue/Quelle: Bundesamt für Statistik

Voir feuille séparée

People displaced across borders by region

People forces to flee

→ Voir feuilles séparées

Le droit d'asile ? Parfois oui, le plus souvent non.

La procédure d'asile offre, certes, une bonne protection et des droits relativement bons aux réfugié.e.s reconnu.e.s. Mais pour tous les autres, il n'y a plus grand-chose (en cas d'admission provisoire), voire rien du tout (en cas de décision négative).

Asile oui : objectif atteint

(Schengen-Dublin = déplacement entre les États Schengen. Par exemple :

La Suisse a demandé la prise en charge de 753 personnes à un autre Etat Dublin, 127 personnes ont pu être transférées dans l'Etat Dublin compétent durant la même période. Dans le même temps, la Suisse a été sollicitée par d'autres Etats Dublin pour la prise en charge de 264 personnes et 26 personnes ont été transférées en Suisse.⁸

Asile non :

Admission provisoire ? Si non :

Départ, expulsion ou aide d'urgence (comme à Bienne-Boujean jusqu'à l'été 2022)

Recours ? Demande de réexamen ? Demande pour cas de rigueur ? Cour européenne de justice ? Comité des droits de l'enfant de l'ONU ? Comité de l'ONU contre la discrimination raciale ? Convention d'Istanbul (protection spécifique des femmes - entre-temps, la Turquie a dénoncé cette convention !)

+++

Comme cela a déjà été dit, ils/elles viennent de toute façon. Ils/elles veulent protection et travail. Ils/elles veulent rarement retourner dans leur pays d'origine.

*« On ne traverse pas le Sahara en affrontant de nombreux dangers, pour ensuite retourner ».*⁹

« ... Les gens continueront à venir, à moins que nous ne nous attaquions aux causes profondes de la migration. Il y a deux grands déséquilibres : la richesse est inégalement répartie et les populations du Sud augmentent alors que les gens du Nord n'ont presque plus d'enfants. Tant que cela sera le cas, il y aura ce mouvement migratoire ».

(Filippo Grandi, chef de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés)¹⁰

Résultat : ils sont là.

A propos : CH : 40% de la population est issue de l'immigration¹¹

⁸ <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/sem/medien/mm.msg-id-95232.html> (April 2023)

⁹ Aussage eines Asylsuchenden (M.)

¹⁰ Filippo Grandi UNO Flüchtlingshilfe: «Diese Zuwanderung muss man steuern». In https://epaper.tagesanzeiger.ch/ar_cle/20/20/2023-04-06/5/130659194 (07.04.2023)

¹¹ 20230406_TA_Statistik Personen mit Migrationshintergrund (bei « Alle Menschen »)

Une énorme bureaucratie ...

Cette procédure centrée sur l'individu entraîne une énorme charge bureaucratique, donc coûteuse. Et malgré ces efforts, le résultat est souvent arbitraire. « L'évaluation du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) a constaté en 2019/20 des lacunes graves telles que des examens insuffisants des faits et des erreurs de procédure dans une décision d'asile sur trois du SEM ». ¹²

... des coûts énormes ...

« Lors de la procédure d'asile, il s'agit de vérifier si les motifs d'asile sont crédibles et – si tel est le cas – la qualité de réfugié est remplie conformément à la loi sur l'asile. Les réfugiés reconnus obtiennent généralement l'asile, mais ce n'est pas le cas lorsqu'ils ont par exemple commis des actes répréhensibles ou menacent la sécurité de la Suisse. Les demandeurs d'asile dont la demande est rejetée doivent en général quitter la Suisse. Dans ce cas, il faut toutefois vérifier s'il existe des obstacles au renvoi. Si tel est le cas, le Secrétariat d'État aux migrations décide d'une admission provisoire en Suisse. Dans le cas contraire, les autorités cantonales des migrations sont responsables de l'exécution du renvoi, souvent en collaboration avec les services fédéraux compétents. Les demandeurs d'asile ont la possibilité de déposer un recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre les décisions négatives du Secrétariat d'État aux migrations ». ¹³ Deux des six cours de ce tribunal traitent uniquement de ces recours. ¹⁴

La procédure d'asile comprend l'attribution à un centre de procédure, deux auditions, la vérification des papiers d'identité, le contrôle des empreintes digitales (pour voir si la personne concernée a déjà été enregistrée dans un autre pays – procédure Dublin), éventuellement des analyses linguistiques (pour savoir si la personne a été socialisée dans le pays indiqué ; ces analyses dites LINGUA sont très controversées), la détermination de l'âge, des examens médicaux, des conseils juridiques, ... et selon les cas, des recours devant le Tribunal administratif fédéral contre la décision du SEM. ¹⁵

Chaque cas fait donc l'objet d'un examen approfondi. Si, par exemple, des documents manquent, si un nom est écrit différemment sur différents documents, si quelqu'un indique un pays d'origine éventuellement erroné (généralement un pays voisin où cette personne a déjà vécu) – la procédure s'éternise et la personne est transférée du Centre fédéral pour requérants d'asile vers un centre de procédure cantonal.

¹² <https://www.fluechtlingshilfe.ch/medienmitteilungen/neues-asylverfahren-qualitaet-muss-weiter-verbessert-werden>

¹³ <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/asyl/asylverfahren.html>

¹⁴ (<https://www.bvger.ch/bvger/de/home/das-bundesverwaltungsgericht/organisation.html>)

¹⁵ <https://www.fluechtlingshilfe.ch/themen/asyl-in-der-schweiz/asylverfahren> ; <https://asylum-info.ch/de>

« La Confédération prévoit à elle seule 4 milliards de francs de coûts dans le domaine de l'asile cette année ». ¹⁶

De combien de personnes s'agit-il ?

- Total des personnes dans le processus d'asile (avril 2023) : environ 127'000.
- En cours de procédure environ 15'000
- Personnes admises à titre provisoire environ ¹⁷ 45'000
- Personnes bénéficiant d'une protection temporaire (statut S) (Ukrainiens) ¹⁸ (plus environ 18'000 autres sans statut de protection S) environ 66'000

Source : voir « Chiffres ».

Cela signifie que les coûts dans le processus d'asile, si les données de l'Aargauer Zeitung sont exactes, s'élèveront à environ 31'500 francs par personne en 2023. Je ne sais pas quels coûts sont exactement compris dans ces chiffres. Il manque probablement, par exemple, les coûts des traitements médicaux – qui sont pris en charge par les primes d'assurance maladie –, les coûts de la police, des prisons et des tribunaux – qui sont financés par les contribuables et comptabilisés ailleurs. Il manque certainement aussi les coûts en temps et en argent des nombreux bénévoles qui s'engagent pour les demandeurs d'asile.

Une "audition" récente au SEM a duré plus de 9 heures. Au moins trois personnes rémunérées y ont participé. Coût de plus de 3000 CHF pour cette seule audition.

Les décisions négatives mettent fin aux « procédures » et produisent des « déboutés » qui vivent sous le régime de l'« aide d'urgence » (comme à l'ex-centre de retour de Bienne-Boujean). Des familles avec leurs enfants et bientôt leurs petits-enfants...

« Entre 2008 et 2021, 57 000 personnes ont été concernées par le régime de l'aide d'urgence ; 761 millions de francs ont été investis par la Confédération et les cantons selon les rapports de monitoring, les coûts totaux (en particulier pour les cantons) étant probablement encore bien plus élevés ... Ces coûts ne sont que les coûts directs, les coûts indirects pour les pouvoirs publics (administration, sécurité, police) ne sont pas encore pris en compte ici) ni les bénéfices perdus (parce que les « déboutés » ne peuvent pas faire d'apprentissage et encore moins travailler) ». ¹⁹

¹⁶ <https://www.aargauerzeitung.ch/schweiz/asylwesen-wie-viel-kosten-die-fluechtlinge-wie-viele-freie-plaetze-hat-es-noch-das-muessen-sie-zum-asylwesen-jetzt-wissen-ld.2422430?reduced=true>

¹⁷ <https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/publiservice/statistik/asylstatistik/archiv/2023/03.html>

Table 6-10

¹⁸ Refugees from Ukraine recorded across Europe, 18. April 2023: 8,174,189.

Davon in der Schweiz: rund 84'000 (nicht ganz alle haben Status S.

(<https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine>)

¹⁹ Prof. Dr. Jürg Schneider, Nutzen und Kosten des "Nothilfe-Regimes" 2008 – 2021, Arbeitspapier, 03. März 2023 (liegt vor bei "Alle Menschen / tous les êtres humains"

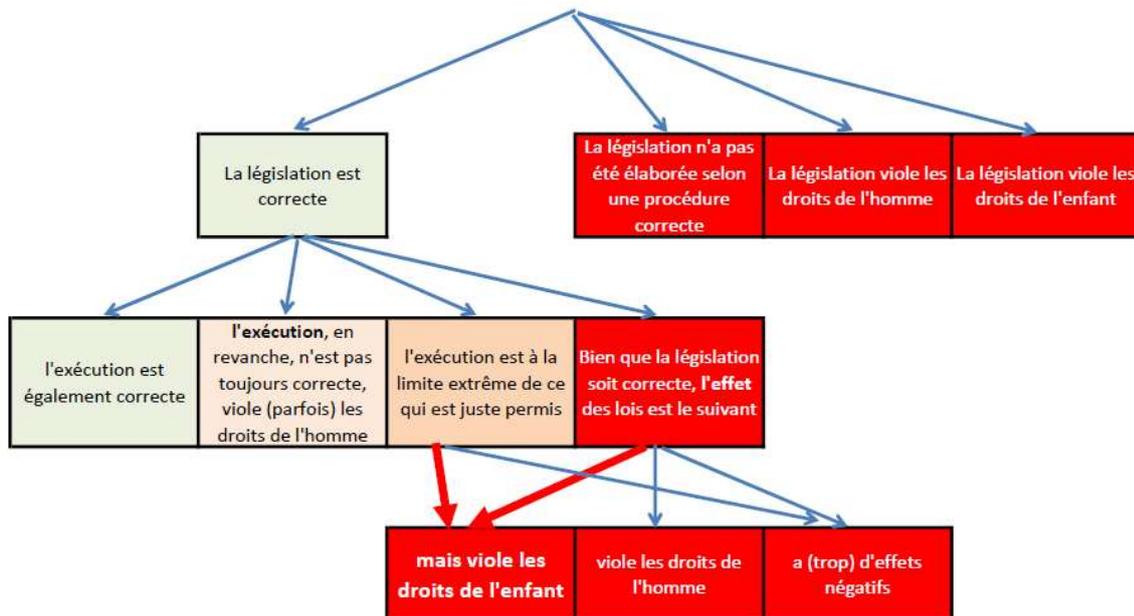
... un principe de méfiance ...

« La majorité des demandeurs d'asile (sont) rejetés parce qu'on ne les croit pas ». ²⁰

... et une irresponsabilité partagée

La mise en œuvre du droit d'asile passe par de nombreuses instances, qui ont toutes une grande marge d'appréciation. Alors que les personnes concernées ont peu de droits.

Cela peut conduire à des violations structurelles des droits de l'homme et des droits des enfants.



21

Si la personne fait l'objet d'une décision négative, soit elle est renvoyée et la Suisse est débarrassée de ce "problème". Si elle ne peut pas être renvoyée – « si l'exécution du renvoi n'est pas possible, n'est pas licite ou ne peut être raisonnablement exigée » ²² – cette personne reste ici, dans des conditions précaires.

²⁰ Laura Affolter (2022) Trained to Disbelieve: The Normalisation of Suspicion in a Swiss Asylum Administration Office, Geopolitics, 27:4, 1069-1092, DOI: [10.1080/14650045.2021.1897577](https://doi.org/10.1080/14650045.2021.1897577)

²¹ Eigene Darstellung

²² <https://www.droit-bilingue.ch/de-fr/1/14/142.20-83-117.html>

Les décisions négatives ont généralement des conséquences problématiques – exemples : ²³

Enfant d'une famille originaire de Mongolie (= safe country) née prématurément, souffre occasionnellement de crises d'épilepsie atypiques. L'enfant vit avec ses parents et son frère dans **une** chambre d'un centre collectif de retour. Le frère est en sixième (8H). Que fait-il après l'école obligatoire ?

Mère avec des problèmes psychiatriques, fille de 20 ans. Kurdes irakiens. Comment la fille passe-t-elle le reste de sa vie ?

Parents (Kurdes irakiens) avec une fille de 11 ans. ...

Mère (Congo-K.) avec un fils autiste 10 ans ...

Mère (Ghana) avec enfant (Nigeria) 6 ans ...

Mère et fille adulte de Colombie, ayant fui en raison de la menace des mafias locales (successeurs des FARC).

Famille arménienne d'Ukraine.

Parents avec enfant né en Suisse, originaires d'Iran (!). Décision négative. Ils doivent quitter la Suisse.

Famille rom, la mère a vécu en Serbie jusqu'à l'âge de 12 ans. Parents sans papiers, cinq enfants et un petit-enfant.

Parents et deux enfants d'origine tamoule. Le père serait menacé. Décision négative malgré tout.

Mère originaire du Maroc, père originaire d'Irak. Deux, bientôt trois enfants. Le Maroc n'accepte pas les Irakiens.

Mère érythréenne, père soudanais. 3 enfants.

Homme de Cuba, ici depuis 9 ans. Cuba ne veut pas qu'il revienne.

Homme, 73 ans, originaire de Jordanie et de Palestine, ici depuis 10 ans. Les deux pays ne le laissent pas entrer sur leur territoire.

Nombreuses personnes et familles tibétaines : en Suisse depuis des années, pas de papiers parce que l'obtention n'est pas possible, décision souvent négative en raison des analyses LINGUA problématiques.

Famille tibétaine en logement privé à Bienne, en Suisse depuis bientôt 10 ans, 2 enfants nés ici...

Moine tibétain, 52 ans, depuis 11 ans en Suisse, ...

Femme tibétaine, enfant en bas âge, mari en situation régulière, ne peuvent pas se marier faute de papiers, ...

etc.

²³ Verein "Alle Menschen / tous les êtres humains" Biel/Bienne

Les politiques d'asile suisse et européenne ont besoin d'une nouvelle approche anticipative et constructive plutôt que défensive :

- Le statut « S » fonctionne plutôt bien. Les trois quarts des personnes ayant fui vers la Suisse en 2022 sont ukrainiennes. Elles sont arrivées « par surprise », ont pu être accueillies sans trop de problèmes.
- Il y a des leçons à tirer de l'accueil des Ukrainiens. Accorder le statut « S » à toutes les personnes venant de régions en guerre ou en crise : ils peuvent ainsi travailler !
- Convention de Cartagena

« La discussion devrait porter sur les possibilités à offrir aux réfugiés, par exemple le travail dans l'agriculture, l'artisanat, le secteur des services, où le personnel est de toute façon limité », a déclaré Grandi. « Au lieu de cela, le débat porte sur la manière de les expulser du pays. »²⁴

« Dans de nombreux pays, y compris en Suisse, il faut des centaines de milliers d'immigrés pour que les sociétés fonctionnent, affirme Grandi. Car les taux de natalité sont bas. Il est temps de discuter des programmes de visas et des quotas. « Si les gouvernements s'occupaient plus activement de ces canaux de migration, la pression sur le canal de l'asile diminuerait également ». »²⁵

Et encore: *« New evidence suggests Africa's birth rates are fast falling ».*²⁶

Se pourrait-il que dans un avenir proche, moins de personnes veuillent venir d'Afrique en Europe – et que nous ayons ici un besoin urgent de nouvelles personnes ?

Statut de protection S

Dans le contexte des affrontements violents en ex-Yougoslavie, la Suisse a eu une très bonne idée : elle a introduit – de manière proactive – le statut de protection S.

« J'essaie de voir les choses du bon côté. Combien de temps s'est-il écoulé après le début de la guerre avant que l'Europe ne se décide à apporter son aide ? Dix jours. Cela montre justement à quel point une société peut être serviable. L'exemple de l'Ukraine prouve également à quel point il peut être efficace de permettre aux réfugiés de se déplacer librement. Bien plus efficacement que si les différents pays les avaient envoyés de frontière en frontière. J'espère que le cas de l'Ukraine deviendra un cas d'école en Europe ». »²⁷

²⁴ Filippo Grandi UNO Flüchtlingshilfe: «Diese Zuwanderung muss man steuern». In https://epaper.tagesanzeiger.ch/ar_cle/20/20/2023-04-06/5/130659194 (07.04.2023)

²⁵ Do.

²⁶ <https://martinplaut.com/2023/04/10/new-evidence-suggests-africas-birth-rates-are-falling-fast/> (10.04.2023)

²⁷ Filippo Grandi UNO Flüchtlingshilfe: «Diese Zuwanderung muss man steuern». In https://epaper.tagesanzeiger.ch/ar_cle/20/20/2023-04-06/5/130659194 (07.04.2023)

Le statut de protection S a été appliqué pour la première fois avec la décision du Conseil fédéral du 11 mars 2022 à la suite de l'attaque russe contre l'Ukraine. Sa mise en place a bien fonctionné. Les personnes ne doivent pas passer par une procédure d'asile ordinaire, elles ont un accès direct au marché du travail sans délai d'attente et bénéficient de l'aide sociale.

Le statut de protection S inverse le déroulement de la procédure :

1. arriver d'abord, s'enregistrer et travailler,
2. ensuite, vérifier s'il s'agit d'un réfugié selon la loi d'asile ou d'une admission provisoire.

Pourquoi ce statut n'est-il donné qu'aux Ukrainiens ?

<https://www.beobachter.ch/gesellschaft/fluchtlinge-grosse-solidaritat-und-danach>
<https://www.fluechtlingshilfe.ch/themen/asyl-in-der-schweiz/aufenthaltsstatus/status-s>

- Factsheet Statut S (OSAR)
- Prise de position de l'OSAR

Il existe d'autres bases juridiques en Afrique et en Amérique latine.

L'un des plus anciens instruments de protection régionaux est la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique. Elle a été ratifiée par 46 pays africains, de sorte que ses dispositions sont juridiquement contraignantes au niveau national. Cette convention étend la définition des Nations Unies du terme « réfugié » à toute personne qui doit chercher refuge dans un autre pays en raison « d'une agression extérieure, d'une occupation, d'une domination étrangère ou d'événements qui troublent gravement l'ordre public dans une partie ou dans l'ensemble de son pays d'origine ou de sa nationalité ». Bien que le changement climatique ou les catastrophes environnementales ne soient pas explicitement mentionnés, on pourrait argumenter que ces phénomènes constituent une perturbation grave de l'ordre public d'un pays. Cependant, la Convention de l'OUA ne garantit pas la protection des personnes qui fuient en raison du changement climatique, car le changement climatique et les catastrophes environnementales ne sont pas mentionnés comme conditions d'octroi du statut de réfugié. Cela signifie que les demandes de statut de réfugié de ces personnes seront examinées au cas par cas.²⁸

Déclaration de Cartagena

La Déclaration de Cartagena s'applique à l'Amérique latine.

Dans les années 1980, plus de deux millions de personnes ont été déplacées par la guerre civile au Salvador, au Guatemala et au Nicaragua et ont cherché refuge au Mexique, au Panama et aux États-Unis.

²⁸ <https://www.bakerinstitute.org/research/how-can-we-protect-climate-refugees>



La Déclaration de Cartagena sur les réfugiés, ou simplement la Déclaration de Cartagena, est un instrument régional de protection des réfugiés non contraignant, adopté en 1984 par les délégués de 10 pays latino-américains. Depuis, la déclaration a été intégrée dans les lois nationales et les pratiques étatiques de 14 pays.

En comparaison avec la Convention de 1951 et le Protocole de 1967, la **Déclaration de Cartagena permet de considérer comme réfugié une catégorie plus large de personnes ayant besoin d'une protection internationale.**

Dans la conclusion III de la déclaration, les définitions de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 sont étendues à cinq événements liés à la situation.

Selon la Déclaration de Cartagena, les réfugiés sont

« des personnes qui ont fui leur pays parce que leur vie, leur sécurité ou leur liberté étaient menacées par la violence généralisée, l'agression étrangère, les conflits internes, les violations massives des droits de l'homme ou d'autres circonstances qui ont gravement troublé l'ordre public ».

La déclaration de Cartagena est considérée comme l'une des plus grandes réalisations dans le développement du système de protection des réfugiés en Amérique latine. Elle est le plus souvent citée comme source d'une définition large du terme « réfugié ». ²⁹

Cette définition permet d'élargir le cadre temporel et géographique des risques auxquels sont exposés les réfugiés et de couvrir en outre certains des effets indirects tels que la pauvreté, le déclin économique, l'inflation, la violence, la maladie, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les déplacements forcés. (traduction de l'anglais) ³⁰

Alors que la définition universelle du réfugié figurant à l'article 1A(2) de la Convention de 1951 définit le réfugié comme une personne qui « craint avec raison d'être persécutée » en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, **les définitions régionales du réfugié en Afrique et en Amérique latine étendent la protection aux personnes menacées par des conflits généralisés, des violations systématiques des droits humains et des troubles graves de l'ordre public.**

« Il est probable que de nombreuses personnes tentent de migrer vers les pays du Nord, au climat tempéré et plus riches. « Une politique tournée vers l'avenir commencerait dès maintenant à créer des voies de migration légales et à se préparer à une migration croissante, par exemple vers l'Europe », explique le climatologue Christian Franzke de l'Université nationale de Pusan en Corée du Sud ». ³¹

²⁹ https://en.wikipedia.org/wiki/Cartagena_Declaration_on_Refugees

³⁰ UNHCR. Michael Reed-Hurtado. The Cartagena Declaration on Refugees and the Protection of People Fleeing Armed Conflicts and Other Situations of Violence in Latin America. June 2013. S. 04 <https://www.unhcr.org/protection/globalconsult/51c800fe9/32-cartagena-declaration-refugees-protection-people-fleeing-armed-conflict.html>

³¹ 20260524_Tagesanzeiger_Brackel_Lebensfeindliche Hitze für 2 Milliarden Menschen <https://epaper.tagesanzeiger.ch/article/20/20/2023-05-24/36/131546628>

Un tel élargissement de la définition du réfugié offre une plus grande marge de manœuvre pour la protection des personnes qui évoluent dans un contexte de catastrophes et de changement climatique.

Étant donné que l'accent est mis sur les événements ou les circonstances dans le pays d'origine du réfugié plutôt que sur ses caractéristiques et circonstances personnelles, et que l'exigence de discrimination (ou "nexus" ³²) est supprimée, cette définition du réfugié est plus adaptée pour protéger les personnes qui fuient des formes générales et répandues de préjudice, telles que les effets des risques naturels, les catastrophes et les conséquences négatives du changement climatique. ³³

Bien que la déclaration de Cartagena ne soit pas juridiquement contraignante pour les États au sens strict, elle a été approuvée par l'Organisation des États américains (OEA), l'Assemblée générale des Nations Unies et le comité exécutif du HCR. La majorité des États d'Amérique centrale et du Sud ont intégré son champ d'application dans leur législation nationale. La Déclaration est considérée comme une norme coutumière à laquelle il faut impérativement se conformer, car a) elle constitue une pratique générale et b) elle est reconnue comme *opinio iuris* (droit coutumier à appliquer).

Cela se reflète dans les législations nationales. En Colombie, à titre d'exemple, la notion de réfugié est la suivante :

Le Comité consultatif pour la détermination du statut de réfugié reçoit, traite et examine les demandes de ceux qui estiment répondre à la définition de réfugié. Selon l'article 1er du décret 4503 de 2009, un réfugié est une personne :

« a) qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de son appartenance à un certain groupe social ou politique, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui, en raison de cette crainte, ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, n'ayant pas de nationalité, se trouve hors du pays dans lequel elle avait auparavant sa résidence habituelle en raison des événements précités ou qui, en raison de cette crainte, ne peut ou ne veut y retourner ;

b) qui a été contraint de quitter son pays parce que sa vie, sa sécurité ou sa liberté étaient menacées par la violence généralisée, une agression étrangère, des conflits internes, des violations massives des droits de l'homme ou d'autres circonstances qui ont gravement troublé l'ordre public, ou

c) a des motifs raisonnables de croire qu'il risque d'être soumis à la torture ou à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants en cas d'expulsion, de rapatriement ou d'extradition vers son pays de nationalité ou, s'il n'a pas de nationalité, vers le pays dans lequel il réside habituellement ». ³⁴
(traduit par mes soins)

Le sujet est redevenu d'actualité en Amérique latine ces dernières années avec les millions de Vénézuéliens qui ont fui vers la Colombie, le Pérou, le Brésil, etc. La situation s'est encore compliquée avec la crise du covid. Les pays ont fermé leurs

³² <https://euaa.europa.eu/easo-practical-guide-qualification-international-protection/nexus-reason>

³³ <https://rli.blogs.sas.ac.uk/2021/05/24/disasters-climate-change-and-public-order/>

³⁴ <https://www.cancilleria.gov.co/en/recognition-refugee-status>



frontières, ce qui a eu pour conséquence que les gens sont entrés clandestinement et n'ont pas été enregistrés.

Une différence importante entre les pays d'Amérique latine et la Suisse est le marché du travail : en Amérique latine, la plupart des gens travaillent dans le marché informel, ce que l'on ne veut justement pas en Suisse. Ce marché du travail informel a pu absorber un très grand nombre de réfugiés à la recherche d'un emploi, même si ce n'est pas toujours dans de bonnes conditions. De plus, les Vénézuéliens n'ont aucun problème de langue ni en Colombie ni au Pérou.

L'application de la Déclaration de Cartagena a permis de régulariser des millions de réfugiés sans qu'ils n'aient à passer par une procédure d'asile individuelle. Ces personnes sont – temporairement ou (le plus souvent) longtemps – légalement dans le pays d'accueil et peuvent (et doivent !) travailler.

La Déclaration de Cartagena fonctionne même – avec des restrictions – surtout en cas d'afflux massif de fuitifs.

Quintessence

Les personnes titulaires d'un permis S ou F « étranger » ne sont donc pas des réfugiés reconnus selon la Convention de Genève. Si la Déclaration de Cartagena était appliquée, ces personnes deviendraient des réfugiés reconnus « selon Cartagena ».

Ce thème nous occupera probablement de manière intensive dans les années à venir, car bien des personnes seront encore « en route » pour de multiples raisons.

La Convention de Genève relative au statut des réfugiés³⁵ ne doit pas être abandonnée, c'est un acquis important ! Mais il faut y **ajouter une définition supplémentaire** inspirée de la Déclaration de Cartagena qui

- prend en compte des motifs de fuite plus larges,
- prend en compte les chances que représentent l'immigration. Par exemple, développer des programmes de migration pour travailler, de manière à ce que les personnes issues d'Etats au régime non démocratique puissent y participer. Pas seulement donner des « visas humanitaires », mais aussi et surtout des visas de travail **avec** regroupement familial possible.
- régularise rapidement la deuxième et la troisième génération de déboutés – les « Dreamers » – et leur donne accès à l'apprentissage professionnel, aux études et au marché du travail. Certaines professions exigent le passeport suisse – combien de temps faut-il pour qu'une personne puisse obtenir le passeport CH ?
- se base moins sur les destins individuels mais davantage sur la situation dans les zones de provenance,

³⁵ <https://www.uno-fluechtlingshilfe.de/hilfe-weltweit/fluechtlingschutz/genfer-fluechtlingskonvention>

- peut accueillir rapidement et à moindre coût de grands flux d'immigrants,

-

Pour les personnes concernées, il est moins important de savoir si quelqu'un obtient l'asile, c'est-à-dire s'il est reconnu comme réfugié – ce qui est décisif pour ces personnes, c'est qu'elles obtiennent une protection et une autorisation de séjour et de travail sûre et durable.

+++

Je me suis penché sur la Déclaration de Cartagena, parce que mon neveu péruvien a rédigé un mémoire de master à ce sujet³⁶ : (peut être obtenu en format pdf chez « Tous les êtres humains »).

Notre pays devrait s'inspirer de cette déclaration et de l'application réussie du statut de protection S. Et garder à l'esprit que nous, et l'Europe entière, avons un besoin urgent de main-d'œuvre.

« L'Europe a besoin de millions d'immigrés chaque année, pour pouvoir fonctionner ». ³⁷

L'Afghan qui a obtenu un permis de séjour provisoire l'automne dernier a trouvé un emploi en trois jours – il monte désormais des panneaux solaires.

Se pourrait-il que dans quelques années, la Suisse et l'Europe de l'Ouest cherchent à tout prix du personnel en Afrique ? Se pourrait-il que les « Africains » ne veuillent plus émigrer parce que leur population n'augmente plus beaucoup ? ³⁸

Suisse : plus de 200 habitants par km²

Afrique : moins de 50 habitants par km²

Et si NOUS devons émigrer ou fuir ?

Faut-il peu de choses pour que NOUS soyons des fugitifs ? Catastrophe nucléaire en Ukraine, en France, dans notre pays – où fuirions-nous ? Peut-être en Amérique du Sud, où il n'y a presque pas de centrales nucléaires. Et nous serions alors très heureux que la déclaration de Cartagena soit appliquée...

³⁶ ROJAS ALBONICO, ANDRÉS: EL OTORGAMIENTO DEL ESTATUS DE REFUGIADO EN EL PERU EN APLICACIÓN DEL DERECHO INTERNACIONAL PÚBLICO. EL CASO VENEZOLANO. Tesis. Lima (Peru), UNIVERSIDAD PERUANA DE CIENCIAS APLICADAS, FACULTAD DE DERECHO, 2021 (disponible en format pdf auprès de «Tous les êtres humains »)

³⁷ Filippo Grandi UNO Flüchtlingshilfe: «Diese Zuwanderung muss man steuern». In https://epaper.tagesanzeiger.ch/ar_cle/20/20/2023-04-06/5/130659194 (07.04.2023)

³⁸ <https://www.bundestag.de/resource/blob/652762/59fd3bfc3f1ea61b9d2b970e5cba5b84/WD-2-059-19-pdf-data.pdf> - une suggestion de lecture parmi tant d'autres



Supplément au 1er juillet 2023

Le rapport sur le statut S³⁹ vient de paraître. Il semble que l'on n'y envisage pas (encore) d'introduire une procédure générale (et pas seulement pour les arrivées massives) à la manière de la Convention de Carthagène : Arriver d'abord - travailler - puis éventuellement demander l'asile.

→ Pour la discussion : info@philosophie.ch

Documentation supplémentaire

Commission fédérale des migrations CFM

Spécifiquement : <https://www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home/aktuell/mm.msg-id-95378.html>

La Suisse, un des pays les plus multiculturels au monde (podcast):

La Suisse a quatre langues nationales, des cantons d'origine catholique et protestante. Sa force économique fait d'elle une terre d'accueil pour de nombreuses personnes étrangères. Environ 40% des personnes de plus de 15 ans vivant en Suisse sont issues de la migration, dont un tiers possède la nationalité helvétique, selon les chiffres 2021 de l'OFS. La Suisse est-elle la New York de l'Europe ? Quels sont les conséquences, les défis et les opportunités de cette multiculturalité ? Tribu en parle en compagnie **d'Etienne Piguet, professeur de géographie à l'Université de Neuchâtel et Vice-président de la Commission fédérale des migrations.**

<https://www.rts.ch/audio-podcast/2014/emission/tribu-25000630.html.html>

Ohne Zuwanderung müssten wir mehr und länger arbeiten

<https://www.tagesanzeiger.ch/ohne-zuwanderung-muessten-wir-mehr-und-laenger-arbeiten-371260887935>

Des histoires de fuite

Vous trouverez des histoires de fuite sur

<https://www.alle-menschen.ch/geschichten-die-das-leben-schrieb-histoires-ecrites-par-la-vie/>

<https://www.philosophie.ch/fluchtgeschichten>

<https://www.ag-nothilfe.ch/blog>

Les tableaux et les textes de journaux cités :

<https://www.alle-menschen.ch/migration-flucht-asyl-migration-fuite-asile/>

³⁹ <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-96236.html>